



VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT – ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

REUNION DE QUARTIER – CHATELET BOUBIER – 13.04.2005

Président : Monsieur MATHY Michel, Echevin des Quartiers

Présents : M. VANDERLICK Daniel, M. MELOTTE Jules, Echevin
M. DUPANLOUP Alexandre, Echevin arrivé en cour de séance
Mme PENDEVILLE Jacqueline, Secrétaire communale ff,
Mme PIRET Martine, Responsable de la Politique des Quartiers
Mme SALMON Valérie, M. COLLIGNON Francis, M. MEURICE
Marc, M. HANOTIAUX Jean-Claude, M. MAWET Pierre,
M. DRANCOURT Michel, M. JANHUTTE Joël, Techniciens des
services communaux
Monsieur CORTVRIENDT Yves, Conseiller CPAS
M. NIHOUL Marcel, Délégué Boubier
Mme ALLARD Rose-Marie, M. LUTTERI Maurice, Délégués de quartier
Mme SENTÉ Brigitte, Secrétaire de séance

19 heures – Début de séance

Monsieur MATHY Michel, Echevin-Président, remercie les citoyens d'être présents en ce jour, malgré le délais assez court entre la distribution de l'information et la date de la réunion. Les réunions seront au nombre de 8, suivant les quartiers définis et seront organisées, à l'avenir, tous les trois mois et ce afin de faire le point et de se tenir à un suivi régulier face aux interrogations de la population.

Il fait remarquer au public la présence des services communaux, des représentants politiques, cela étant le reflet exact du désir châteleltain d'être à l'écoute du citoyen.

Les réunions ont pour objectif de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par chacun au niveau de son quartier, qu'ils soient de sécurité, d'aménagement du territoire, de la voirie, environnementaux ... suivant les spécificités de chaque lieu de vie. Elles sont un des moyens choisis pour obtenir une amélioration du cadre de vie de tout un chacun.

Cet objectif ne peut être atteint que par la participation active de tous, en se donnant des moyens qui peuvent être à court, moyen ou long terme, suivant la complexité de chaque demande en tenant compte des contraintes budgétaires, techniques, administratives auxquelles sont confrontées la Ville de Châtelet.

Le fonctionnement des réunions vise à permettre aux personnes présentes de poser elles-mêmes leur question ou à leur délégué de s'exprimer en leur nom. Toute

question posée aura une réponse qu'elle soit positive, partiellement ou totalement, qu'elle soit négative et elle fera l'objet d'une explication.

Il rappelle également le rôle important du délégué, relais entre son quartier et l'administration. Le délégué peut en tout temps, même entre deux réunions, récolter les questions et les transmettre à la Ville, lesquelles feront automatiquement l'objet d'un suivi et d'une réponse. Les citoyens ne doivent pas craindre de représailles quelconques, le fait de donner son nom n'étant qu'un moyen de pouvoir répondre, par écrit, directement à l'intéressé.

Après cette brève présentation de la nouvelle formule des réunions de quartier, la parole est donnée aux personnes présentes.

Monsieur NIHOUL, Délégué de Boubier, énumère les problèmes caractéristiques soulevés par la population qui sont perturbants, à savoir :

- œ pour la rue des Campagnes, une vitesse excessive des véhicules avec une demande de « casse-vitesse », des avaloirs et égouts bouchés,
- œ à l'impasse des Bouchers, il existe un réel problème de dépôt d'immondices qui entraîne notamment la présence importante de rats
- œ un citoyen demande s'il est possible de remettre en état la façade de l'Académie des Beaux-Arts
- œ les gens se plaignent du bruit excessif de la nouvelle autoroute et réclament des panneaux antibruit, notamment au niveau du parc communal (les enfants fréquentant la plaine de jeux vont souffrir de ce bruit infernal)

Monsieur MATHY, Président, explique que :

des riverains de la rue de Couillet se plaignent de nombreuses nuisances provenant des entreprises sises le long de la Sambre (pollution organique et sonore, charroi hyper important, vitesse excessive,)

Monsieur MATHY, Président, précise :

- œ que toutes les entreprises ont dû demander et ont obtenu un permis d'exploitation fixant des règles à respecter mais que, consciente de l'évolution de la situation, elles ont provoqué une réunion qui se tiendra prochainement, en vue d'acquiescer une parcelle supplémentaire et d'étudier la possibilité de détourner le charroi (par l'arrière des anciens établissements SEPA)
- œ que pour les panneaux antibruit, la demande sera transmise au MET, gestionnaire responsable et décideur de la voirie concernée

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, explique :

- pour la façade de l'Académie des Beaux-Arts, la Ville doit tenir compte de certaines priorités (demande de l'inspection scolaire) et des limites du budget communal. La Ville doit donc travailler « d'abord l'urgence », à titre d'exemple, elle a dû rendre étanche la façade de l'école de la rue des Champs. Elle doit aussi rester « égalitaire » c'est-à-dire répartir de façon juste les travaux sur toute l'entité.

La rénovation de la façade de l'Académie sera inscrite au prochain budget.

Monsieur MATHY, Président et Echevin des Finances, informe le citoyen qu'il doit prendre conscience des limites budgétaires de la Ville et que, pour l'an dernier, les demandes émanant des différents services communaux étaient 5 fois supérieures au

budget disponible. On doit donc faire avec ce que l'on a et avoir la politique de ses moyens.

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux :

- œ pour la rue des Campagnes, la partie supérieure va être réparée, côté parc, par les entreprises MICHAUX. L'installation de ralentisseurs de vitesse ne peuvent s'installer n'importe où. Il y a des normes en vigueur à respecter et le Ministère à consulter a déjà émis un avis défavorable ainsi que le service de la Police. La solution est peut être, quand la voirie sera refaite, d'étudier avec le service de la police, un système de stationnement en chicane, lequel représente alors un obstacle naturel, obligeant la diminution de la vitesse. Il précise également que le cas de la rue de Loverval est tout à fait différent (comparer ce qui est comparable)
- œ informe que l'hydrocureuse de la Ville est en panne et que les pièces tardent à arriver (viennent d'Italie), une deuxième va être acquise par la Ville ce qui facilitera l'entretien des nombreux kilomètres d'égouttage (250 km d'égout et 144 km de voiries communales à entretenir). De plus, il est souvent difficile d'effectuer correctement ce travail (présence de véhicules tampons que des riverains, même présents, ne bougent pas). En fait, il ne se réalise facilement que dans les voiries régies en stationnement alternatif. Dès lors, actuellement, la méthode de fonctionnement pour le curage des avaloirs, c'est l'intervention ponctuelle, à la demande de la population. Il demande donc au délégué de quartier de faire passer l'information et de communiquer le numéro de téléphone du service concerné, à savoir, le n° 071/243.243. Il fait remarquer également que la Ville dispose d'un matériel pouvant réfectionner correctement les voiries mais que celui-ci ne peut s'utiliser pendant une grande période de l'année (conditions climatiques).

Monsieur MATHY, Président, stipule que certaines questions viennent d'être découvertes, qu'elles seront étudiées et feront l'objet d'une réponse du service concerné.

Une personne demande :

- œ qu'on sollicite du service enseignement, la mise à disposition de plus de locaux pour l'organisation de sports différents dans les bâtiments de Boubier
- œ que la Ville propose une formation « environnement et sécurité » aux jeunes du quartier âgés de 16 à 18 ans (à la demande des jeunes)

Monsieur MEURICE, Fonctionnaire de Prévention, demande qu'on lui communique les coordonnées de ces jeunes afin de charger son service d'un premier contact et d'une prise en charge dans le sens souhaité

Monsieur MATHY, Président, informe que la question relative aux locaux de Boubier sera transmise au service Instruction publique

Mme LAGNEAU, se plaint du ralentisseur de vitesse, des nuisances qu'il génère (bruit, vibrations, tremblements dans l'habitation,...)

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux :

c'est une constatation générale : les personnes demandent l'implantation de « casse-

vitesse » mais, pas « devant chez moi » et quand ceux-ci sont posés, d'autres se plaignent de leurs nombreux inconvénients. A l'avenir, la Ville étudiera plutôt la nouvelle possibilité, « les coussins berlinois », moins coûteux, moins dérangent et tout aussi efficace. Il rappelle toutefois que ces dispositifs, quel qu'en soit le choix, sont toujours soumis à diverses autorisations administratives (police, ministère, services de secours et service de transport en commun si voirie fréquentée par une de leur ligne)

Monsieur NIHOUL, Délégué de Boubier, demande si l'utilisation de la buvette du terrain de football sis rue des Campagnes, est autorisée pour l'organisation de multiples soirées dansantes et bruyantes, jusque plus de trois heures du matin, lesquelles causent de nombreuses nuisances sonores pour le voisinage

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, explique les mesures qui ont été prises pour la salle de taillis-pré (limitation de degré sonore – coupe-circuit automatique si dépassement, définitivement si plus de trois fois sur la même soirée) et précise qu'il demandera une étude pour voir si c'est réalisable dans cette buvette

Une personne de la rue Neuens s'exprime sur un problème de nuisance sonore (musique à fond) et de pollution (cigarettes jetées à terre) causées par la présence de quelques jeunes. Elle appelle régulièrement la police mais n'ose plus intervenir elle-même.

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement :

- œ c'est le reflet de notre société, un manque d'incivisme total
- œ il rappelle que si un permis d'exploiter obtenu n'est pas respecté, il ne faut pas hésiter à faire appel à la police de l'environnement. En cas d'infraction, le dossier est transmis au parquet du procureur, mais, malheureusement, c'est toujours un dossier de très longue haleine et cette attente peut donner l'impression aux personnes qu'elles sont oubliées, d'une certaine injustice ou impunité

Une personne, demande s'il est possible que le ramassage des déchets par les services communaux qui, actuellement sont effectués jusque la place de la Victoire, ne peut pas être étendu, comme par le passé, jusqu'au passage à niveau?

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, rappelle :

- œ que c'est toujours un problème d'incivisme, à titre d'exemple il parle des poubelles de rues qui sont vidées 3 X par semaine et qui, le soir même du passage, sont de nouveau pleines de déchets non prévus pour ces poubelles

Monsieur MATHY, Président, précise :

qu'il sera demandé à l'asbl Châtelet Centre-Ville si c'est possible de prolonger le nettoyage jusqu'au passage à niveau

Monsieur MEURICE, Fonctionnaire de Prévention, relève :

qu'il remarque que les questions posées pendant les réunions de quartier visent en grande partie des comportements inciviques dont fait preuve maintenant une partie de la population. Avant, ces problèmes étaient réglés de façon « fédérale » avec le code pénal (poursuite policière et puis judiciaire). Vu la surcharge de travail auquel fait

face les tribunaux, ce genre de « petits problèmes » qui minent la vie de tous les jours, peu étaient réellement poursuivis. Maintenant, il est donné la possibilité aux villes et communes belges de récupérer ces compétences. On pourra dans un premier temps constater les infractions, faire appel au service de médiation, donner un avertissement et enfin, réprimer, soit par des amendes administratives, soit par la suspension ou la suppression d'une autorisation administrative. C'est un outil de travail très intéressant qui va permettre, nous l'espérons, le retour d'un certain calme et respect de l'autre et du milieu environnemental. Un nouveau règlement général de police prévoyant ces sanctions sera soumis prochainement au Conseil communal.

Une personne, demande comment peut-on intervenir lorsque par exemple, une famille de 10 personnes logent dans une habitation insalubre, avec une seule salle de bain, pour cause de manque de moyens financiers. Quels sont les risques pour le voisinage?

Monsieur MATHY, Président, parle d'un problème de logements inappropriés existants sur le territoire de Châtelet mais également dans tout le pays. Une étude chargée de répertorier ces logements est actuellement en cour, ceux-ci entraînant une augmentation de la pollution et des risques (par exemple d'incendie en cas de non conformité des lieux en matière de prévention)

Une personne évoque un problème existant, au niveau de la cour du Peintre **Messieurs MELOTTE et VANDERLICK, Echevins des Travaux et de l'Environnement**, rappellent qu'ils se sont rendus sur place mais que malheureusement, malgré la présence d'un éclairage public et d'une borne incendie, ce lieu est privé et la Ville ne peut donc y intervenir (pose de tarmac)

Monsieur MATHY, Président, informe que la Ville peut faire des recherches et communiquer les coordonnées du ou des propriétaires

Une personne, rue de Loverval – rue de la Gissière, explique que c'est un lieu de passage pour nombres d'écoliers et d'étudiants et que les jardins s'y trouvant se retrouvent envahis de détritrus de toutes sortes. Que la voirie se trouve également envahie de déchets (non dus aux écoliers) tels que vieilles TV, détritrus de travaux,.... Elle évoque également un problème de présence de drogués et de seringues ou autres outils abandonnés ce qui fait peur aux parents qui n'osent plus laisser leurs enfants aller jouer à l'extérieur.

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, prend note de ces dépôts en voirie et certifie que le service passera les enlever

Monsieur MEURICE, Fonctionnaire de Prévention, certifie que son service n'était pas au courant de ce problème de drogue et qu'il va envoyer les éducateurs de rue y faire leur boulot de prévention et d'accompagnement.

Une personne se plaint de notre système qui accorde plus d'importance à la prévention et plus assez à la répression, laquelle est la seule solution pour un retour au calme. Elle estime que la plupart des « fauteurs de troubles » sont insolvables et donc ne craignent par les représailles de leurs actes.

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, répond que c'est surtout un

manque d'éducation des enfants, les parents se désengageant de leur devoir d'instruire le respect d'autrui. Il estime que la suppression des peines de moins de six mois ne va rien arranger. Heureusement, les nouvelles sanctions administratives vont pouvoir compenser ces manques.

Une personne se plaint, pour la Bergerie d'un manque de surveillance policière alors que les actes de vandalisme sont nombreux et parfois dangereux (exemple, début d'incendie volontaire à trois reprises)

Monsieur MATHY, Président :

tous les barillets sont ou vont être changés. Les locataires devront penser à toujours fermer les portes et ne pas ouvrir à n'importe qui. Un double des clés va être remis au service de la Police lui permettant d'effectuer des rondes

Madame ALLARD, Déléguée de Bouffioulx centre, veut savoir si la société de chemin de fer belge s'implique dans l'entretien des abords de rails?

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, répond que son service écrit régulièrement à cette société pour lui rappeler tous les problèmes d'entretien et de dépôts de déchets, celle-ci répondant systématiquement que le travail sera fait en fonction des disponibilités du personnel

Madame ALLARD, demande qui sont exactement les « agents en mauve », leur rôle et lieu d'action?

Monsieur MEURICE, Fonctionnaire de Prévention :

œ ne pas les confondre avec les stewards urbains (en rouge – dépendant de l'asbl Châtelet Centre-Ville)

œ mauve = agent prévention sécurité

œ ils ont une mission d'observation, ils doivent assurer une prévention dissuasive dans certains lieux réputer à risque (vol, vol de et dans véhicules, dépôts clandestins, incivismes,). Ils ont des circuits déterminés et ne se « baladent » pas n'importe où ni n'importe comment.

Ils ont également une mission de prévention (en diffusant des conseils simples destinés à éviter ces vols)

Monsieur NIHOUL, Délégué de Boubier, rappelle que lors de son installation Monsieur PAULUS, Chef de Corps de la Police, a promis la liste des agents de quartier avec leur photo et que rien à ce jour, n'est encore paru dans ce sens

Monsieur MELOTTE Jules, Echevin de l'Environnement :

la Ville est dans la même situation mais on fera parvenir cette demande à l'intéressé

Une personne, se plaint du charroi trop important dans la rue de Loverval, notamment des véhicules du CHU de Charleroi qui, pourtant, pourrait emprunter un chemin plus court + problèmes de déchets radioactifs, ou en est-on de leur évacuation?

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux :

informe que tous les déchets et matériels radioactifs ont été évacués par l'ISPPC, plus aucun problèmes

Monsieur MATHY, Président :

la Ville adressera un courrier au CHU lui conseillant l'itinéraire évitant la rue de Loverval

Une personne, revient avec le problème dans la rue de Couillet, en informant que quand l'inspecteur de la région wallonne vient contrôler ou que le service de la Police intervient, comme par hasard, les nuisances ne se manifestent pas. Certains de ceux-ci pourraient être limités par des manoeuvres toutes simples (exemple, déposer les containers plutôt que de les lâcher en hauteur, bâcher les camions pour éviter que les déchets se répandent sur la voirie,...)

Monsieur MATHY, Président, demande d'attendre la réunion précitée en début de séance et suggère que la Ville écrive aux différents intéressés en leur demandant de faire bâcher les camions et d'effectuer les manoeuvres de la façon la moins dérangeante possible

Une personne s'interroge sur le problème de nombreuses boîtes aux lettres qui ne sont jamais vidées des publicités, lesquelles se retrouvent, volantes, sur la voie publique

Madame PIRET, service Logement :

∞ un recensement logement a permis de mettre à jour un certain nombres de logements non conformes (160 dossiers) d'un point de vue superficie, insalubrité, urbanistique, fictifs (juste une boîte aux lettres pour permettre une domiciliation)...Une réelle concertation entre le service Logement, Police, Urbanisme et Population vont permettre l'enraiment de la prolifération de ce type de logements.

Un débat général s'engage sur la problématique du commerce du Centre Ville de Châtelet, des commerces désertés ou ne faisant pas long feu. Il apparaît que les travaux de rénovation du centre ville, réalisés à la demande des commerçants de l'époque, ne sont pas les responsables de cette « désertification ». Le phénomène n'est pas typique à Châtelet et est en grande partie due aux énormes centres commerciaux existants et à la mentalité des gens préférant avoir tout sous la main, au même endroit.

Une personne, demande s'il est possible de prévoir une rampe d'accès au building de la Bergerie, 514

Monsieur MATHY, Président, demandera à la société d'Habitation Moderne si possible, pour tous buildings de la Bergerie

Une personne de la rue du Tienne Robau – problème d'égouttage
Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux,

les travaux d'égouttage concernent toute la rue de la Station, puis la rue de Namur – voirie du MET – avec 2 ronds-points rue Tienne Robau – prévu en 2006 – l'égouttage sera d'abord réalisé en dessous des futurs ronds-points.

Il reprend tous les travaux réalisés ou à réaliser cette année sur l'entité, répartis équitablement (égouttage et/ou voirie) exemple, rue aux Chevaux, des Houilleurs, ...

Une personne de la rue du Beau Moulin signale un problème de grande circulation et de vitesse (pas pendant les travaux) et demande quelle solution on peut envisager (danger pour les piétons – peu ou pas de trottoir à certains endroits)

Monsieur MATHY suggère de poser la question au service de la Police

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, informe les personnes présentes que le service dératisation sera envoyé à l'impasse des Bouchers

Monsieur MATHY, Président fait un dernier tour de salle et invite les participants à consulter la documentation mise à leur disposition et à prendre le verre de l'amitié

Fin de la séance à 21h30'